

la lettre

F

ort de ses 15,5 millions de licenciés et de ses 175 000 clubs,

le CNOSF souhaitait de longue date publier son livre blanc afin d'y exposer le positionnement et les aspirations du mouvement sportif français. Après les États généraux du sport en 2002, auxquels il a fortement contribué, et dans la continuité de leur esprit, le CNOSF s'est attelé à la rédaction de cet ouvrage. De nombreuses réunions en interne, au cours desquelles sont intervenus les élus du mouvement sportif, ont permis d'obtenir la contribution des principaux acteurs du sport français.

Édité en septembre 2006, traduit en anglais pour favoriser le rayonnement international du mouvement sportif, *La Raison du plus sport* dresse un état des lieux, évalue les enjeux actuels et fait des propositions concrètes pour l'avenir. Le CNOSF entend ainsi A raison de dire contribuer au débat d'idées national. Il exprime, avec cet ouvrage, sa volonté de participer pleinement à la gouvernance du sport en France, à travers un positionnement nouveau garantissant sa contribution effective à la société française et qui, le CNOSF l'espère, rejaillira sur sa représentativité internationale à l'horizon 2024.

Il contient 15 propositions :

- Positionnement affirmé du mouvement sportif dans la gouvernance de la pratique du sport.
- Instauration d'une reconnaissance d'utilité sociale pour confirmer le rôle sociétal du mouvement sportif.
- Reconnaissance officielle du sport comme vecteur d'éducation.
- Participation active à la santé publique par la pratique sportive.

Le mot DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à vous adresser mes vœux les plus sincères en matière de santé, réussite, bonheur. Cette période est également propice aux résolutions. La nouvelle « Lettre du CNOSF » en est une. Dans une société de l'information en constante et rapide mutation, il est indispensable de communiquer pour favoriser la compréhension des enjeux, l'élaboration des stratégies, la prise de décisions, la mise en œuvre d'actions... Cette lettre a été conçue dans cet esprit. Elle a vocation à informer l'ensemble des 1100 de gloire de la ville pour les autres acteurs du monde sportif et associatif des politiques et des actions initiées et mises en place non seulement par le CNOSF, la mais également par ses membres (les fédérations sportives et les groupements nationaux), ses structures déconcentrées (les comités régionaux, départementaux, territoriaux olympiques et sportifs), ses partenaires... En espérant que ce document réponde à vos attentes. Bien cordialement, Henri Sérandour, Président du CNOSF, membre du CIO

la Raison du plus sport

Un livre blanc pour

réaffirmer le rôle sociétal
du mouvement sportif

01

du

JANVIER 2007 • NUMÉRO

La FFE, agréée et délégataire

La Fédération française d'équitation (FFE) vient de se voir accorder par deux arrêtés du ministre chargé des Sports l'agrément (arrêté du 27 septembre 2006) et la délégation (arrêté du 21 décembre 2006) qui lui avaient été retirés en août 2005. Suite à ces retraits, le CNOSF avait constitué en son sein une Commission spécialisée d'équitation (CSE) chargée d'exercer les missions attribuées aux fédérations délégataires pour les disciplines relevant de l'équitation. Avec la publication de ces arrêtés, la mission du CNOSF, qui a ainsi permis d'assurer la continuité des actions de la FFE, prend fin. n

Accueil des mineurs

hors du domicile parental

Un décret du 26 juillet 2006 a modifié le code de l'action sociale concernant la protection des mineurs accueillis hors du domicile parental. Ce texte met à la charge des organisateurs de séjours des sujétions particulières, dont une obligation de déclaration auprès du représentant de l'État dans le département. À ce titre, les séjours sportifs organisés avec un hébergement d'au moins sept licenciés mineurs âgés de six ans ou plus sont concernés (arrêté du 1^{er} septembre 2006).

Suite à une démarche du CNOSF auprès du MJSVA, une instruction du 22 novembre 2006 précise que sont exclus du champ d'application du dispositif, « les déplacements ayant pour objet la participation aux compétitions sportives organisées par les fédérations sportives agréées, leurs organes déconcentrés et les clubs qui leur sont affiliés ».

Il semble toutefois que les autres types de séjours sportifs (stages...) demeurent soumis aux contraintes posées par le décret et ses arrêtés d'application. n

La convention collective nationale du sport (CCNS) étendue

Signée en juillet 2005 par les partenaires sociaux, l'application de la convention collective nationale du sport (CCNS) était subordonnée à la signature de l'arrêté d'extension par le ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement. Attaché à la mise en oeuvre de la CCNS, qui permettra de structurer et de développer l'emploi dans le secteur sportif, le CNOSF a entrepris fin 2006 les démarches en vue de l'extension de ce texte : envoi d'un

courrier au Premier ministre, au ministre chargé de l'Emploi et au ministre chargé des Sports, diffusion d'un communiqué de presse, mobilisation des fédérations et des CROS/CDOS/CTOS... cette action a porté ses fruits. L'arrêté portant extension de la CCNS a été signé le 21 novembre dernier et publié au *Journal officiel* le 25. Ainsi, la CCNS est désormais applicable à l'ensemble des employeurs relevant de la branche sport. n

En savoir plus : www.franceolympique.com

- Progression de 1,78 à 2,2 % du prélèvement sur le montant des recettes de la Française des Jeux pour abonder le CNDS.
- Création d'une fondation nationale du sport reconnue d'utilité publique et amélioration des mesures en faveur du mécénat d'entreprise.
- Mesures favorisant l'accès des bénévoles aux responsabilités.
- Mise en place d'une stratégie concertée de présence et de rayonnement international, animée par le CNOSF.
- Création de conférences régionales du sport.
- Reconnaissance sociale de l'athlète de haut niveau et création d'un statut d'entraîneur de haut niveau.
- Construction et rénovation des équipements sportifs ; poursuite de l'aménagement des installations existantes afin d'en favoriser l'accès aux personnes handicapées.
- Application de la loi permettant l'enseignement de l'EPS pour les scolaires handicapés dans le cadre de l'Éducation nationale et du secteur protégé.
- Reconnaissance des diplômes fédéraux à des fins d'emplois rémunérés.
- Augmentation du nombre de cadres techniques afin de pouvoir répondre aux besoins des fédérations.
- Participation à une chaîne sportive sur la TNT.

Livre édité en 10 000 exemplaires par le Comité national olympique et sportif français en septembre 2006.

Le télécharger sur : www.franceolympique.com n

l'occasion de l'élaboration de la partie législative du code du sport, le CNOSF a formulé auprès du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative un certain nombre d'observations portant à la fois sur l'organisation et le fonctionnement du mouvement sportif en général, et sur sa situation en particulier. Suite à la parution du texte définitif au mois de mai 2006 par voie d'ordonnance, le CNOSF a constaté que certaines de ses missions, précisées par la loi du 16 juillet 1984 sur le sport, ne figurent pas dans la partie législative du code et devraient être déclassées dans la partie réglementaire. Or, cette situation est susceptible de porter atteinte aux principes généraux qui sous-tendent les prérogatives du CNOSF, notamment celles détenues en tant

que représentant unique du CIO en France (exemple de la constitution, de l'organisation et de la direction de la délégation française aux Jeux Olympiques). Le CNOSF a donc adressé un courrier aux parlementaires pour les alerter sur cette situation et solliciter des entrevues. Il souhaite que les travaux parlementaires sur le projet de loi de ratification de l'ordonnance relative à cette partie du code du sport soient l'occasion de formuler des amendements intégrant les demandes du CNOSF. [n](#)

Le CNOSF se mobilise sur le code du Sport



Le séminaire annuel de l'Académie nationale olympique française s'est déroulé au Centre national de rugby de Marcoussis. À cette occasion, les projets porteurs ont été arrêtés. Ils s'articulent autour de deux axes forts : la conservation et la mise en valeur du patrimoine sportif français, ainsi que le sport, média de l'éducation. Le premier axe sera mis en avant via l'opération MéMos, qui, outre un programme d'interviews, verra la mise en place d'un centre national des archives du mouvement sportif, la rédaction d'un annuaire historique des grands dirigeants et soutiendra les projets de valorisation des archives de l'Union des sociétés françaises de sports athlétiques et des Jeux olympiques de 1924. Le second passe par le Camp olympique de la jeunesse dont la première édition, tenue à Villecresnes en juillet dernier, a répondu à deux objectifs prioritaires : le sport, outil de l'éducation à la culture générale et l'olympisme, outil pédagogique. Cette action devrait être renouvelée en juillet 2007 au CREPS de Poitiers. [n](#) Deux millions de bénévoles sont engagés dans le mouvement sportif. Voilà une raison suffisante pour que le CNOSF

crée un outil dédié à cette population engagée et incontournable aujourd'hui pour le sport français. Il s'agit, pour le bénévole, de retracer l'ensemble de ses expériences dans un formulaire disponible sur Internet. Le choix d'un outil en ligne, facile d'utilisation et moderne lui permet de faire évoluer en temps réel son parcours. Pour le mouvement sportif, il permet de mieux connaître ses bénévoles, et par conséquent de mieux répondre à leurs besoins. Une campagne de communication est prévue pour le premier trimestre 2007. L'objectif étant de recruter 10 000 nouveaux inscrits cette année, le CNOSF s'appuiera sur toutes les forces vives du mouvement sportif pour relayer l'information et convaincre les bénévoles de la nécessité, pour une fois, de penser un peu à eux ! n

LE SPORT, PATRIMOINE ET MÉDIA DE L'ÉDUCATION

LES ENJEUX SPORTIFS AU MENU DU CONGRÈS DES CROS, CDOS ET CTOS

5^{ES} JOURNÉES DE L'ARBITRAGE

Les CROS, les CDOS et les CTOS, qui représentent le CNOSF dans leur ressort territorial, se sont réunis à Martigues, à l'occasion de leur congrès national annuel. Lors de cette manifestation, des travaux ont été réalisés pour accroître la performance de la « filière olympique française » et la qualité des services rendus aux membres. Ceux-ci ont ainsi porté sur la note d'orientation nationale 2005-2009, le marketing et la communication, les maisons régionales et départementales des sports...

Une grande partie de ce congrès a également été consacrée à des réflexions et des débats portant sur la place du sport dans l'aménagement du territoire. Ont notamment participé à une table ronde Bernard Amsalem pour le mouvement sportif, René Olmeta pour l'Assemblée des départements de France (ADF) et Yves Pham Van pour l'Association des régions de France (ARF). À cette occasion, le projet de convention entre le CNOSF et l'ARF a été présenté. Celui-ci a pour objet l'institution au niveau national d'une collaboration et d'un dialogue permanent entre ces deux instances dans le domaine du développement du sport en régions.

Enfin, les Présidents des CROS/CDOS/CTOS ont adopté deux motions visant à soutenir les démarches engagées par le CNOSF au sujet du financement du Centre national de développement du sport d'une part, et l'extension et la mise en application de la convention collective nationale du sport d'autre part. n

Organisées par les Fédérations françaises de football, rugby, basket et handball, les Journées de l'arbitrage 2006 ont eu lieu sur plus de 300 sites en France.

Les parrains de ces journées étaient Laurent Blanc, Émile Ntamack, Richard Dacoury et Véronique Péqueux-Rolland. Dans un esprit citoyen, plusieurs milliers de jeunes ont pu découvrir et pratiquer l'arbitrage lors de cette campagne interdisciplinaire dont l'objectif est à la fois de comprendre le rôle de l'arbitre dans le spectacle sportif, de susciter des vocations d'arbitre, et de lutter contre la violence...

Une lutte de tous les instants dans laquelle s'engagent avec passion les quatre fédérations impliquées dans cette action qui, après cinq éditions, est devenue un rendez-vous

incontournable. n

UN CARNET DE VIE POUR VALORISER L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

LE CNOSF ET L'ARF S'ENGAGENT

Le CNOSF et l'Association des régions de France ont signé un protocole d'accord le 14 décembre dernier. Cette convention a pour objectif d'initier un dialogue permanent et des actions communes, dans le but de rechercher la meilleure cohérence des politiques sportives. n

L'enjeu de l'éthique et de la solidarité

Égalité des chances, respect, proximité, La Française des Jeux partage des valeurs communes avec le sport... et soutient ce milieu, qu'il soit amateur ou professionnel. Entretien avec Christophe Blanchard-Dignac, président directeur général de l'entreprise.

- 3 février : le CNOSF organise un colloque Femmes et Sport sur le thème de « l'égalité des chances », de 10 à 16 heures à la Maison du sport français.
- 2 et 23 février : deux sessions de formation sont proposées par l'Institut de formation du mouvement sportif sur la convention collective du sport (lieu : Maison du sport français).
- 15 février : le CNOSF organise un colloque sur la gouvernance du sport en présence d'un certain nombre de candidats à l'élection à la Présidence de la République.
- 15 et 16 février : une session de formation est proposée par l'Institut de formation du mouvement sportif sur le thème du « contrat de travail en application de la CCNS » (lieu : Maison du sport français).

Pourriez-vous nous rappeler
le rôle de la Française
des Jeux dans le financement
du sport français ?

Comme vous le savez, le
résultat de nos jeux constitue
une source de revenus importante
pour la collectivité.

En 2005, la Française des
Jeux lui a ainsi reversé l'équivalent
de 28 % de ses enjeux

(2,5 milliards d'euros). Le sport français, par l'intermédiaire du Fonds national pour le développement du sport et désormais du Centre national pour le développement du sport (CNDS), en est l'un des principaux bénéficiaires. Chaque fois qu'un de nos joueurs mise, il aide ainsi le sport de tous, les clubs amateurs, les fédérations, la réalisation d'équipements sportifs. En 2006, cette recette affectée représentera quatre cinquièmes des ressources du CNDS.

Au-delà de cette dotation structurelle, la Française des Jeux mène-t-elle d'autres actions en collaboration avec le mouvement sportif ?

L'univers du sport et celui de la Française des Jeux partagent des valeurs communes : l'égalité des chances, le respect des règles et la proximité avec l'ensemble des Français. À ce titre, nous sommes partenaires du CNOSF et tous les quatre ans au moment des Jeux olympiques d'été, nous mettons notre réseau de 40 000 détaillants aux couleurs de l'olympisme avec un jeu de grattage spécifique. La Française des Jeux apporte également une contribution permanente sur le terrain. Sa Fondation d'entreprise se bat ainsi depuis plus de dix ans en faveur des valeurs du sport et promeut son pouvoir d'intégration sociale. Enfin, l'entreprise, présente sur le secteur des pronostics sportifs, est régulièrement associée aux grands moments sportifs dans notre pays : coupe du monde de football 1998, équipe des frontières. Ce n'est pas le seul exemple de dérive sur Internet mais c'est le plus emblématique car ce jeu sans frontière et sans limite s'attaque aussi bien au contrôle du jeu qu'au sport lui-même qui n'est plus alors qu'un support de paris débridés, voire risqués. La France mais également la très grande majorité des pays européens et les États-Unis estiment que le caractère sensible du jeu d'argent nécessite un encadrement très strict et qu'à ce titre

il ne doit pas être libéralisé.
Le monopole est ainsi
une modalité d'organisation
au service de cette mission
de protection de l'ordre
public et social. Il n'est donc
pas remis en cause par
les autorités compétentes. n
de France de rugby, coupe
de France de football, coupe
de la ligue, sans oublier
l'équipe cycliste professionnelle
qu'elle soutient depuis
1997 et qui fait de l'entreprise
plus qu'un partenaire,
un véritable acteur engagé
du sport français.

**Cette proximité avec le sport
français est-elle susceptible
d'être remise en cause
par l'ouverture du marché
des jeux sur Internet et la
contestation du monopole
de la Française des Jeux ?**

Depuis quelques années,
des opérateurs illégaux
se sont en effet engouffrés
dans la brèche technologique
autorisée par Internet qui,
au mépris des législations
nationales, permet d'offrir
des jeux et paris au-delà

Lettre bimestrielle
éditée par le Comité National
Olympique et Sportif Français (Maison
du sport français – 1, avenue Pierre
de Coubertin – 75640 Paris Cedex 13 -
Contact : communication@cnoisf.org) -
Directeur de la publication : Henri
Sérandour – Conception : ;
15,rue Bleue – 75009 Paris - Réalisation :

Karen Jeffroy - Impression : CFAG Nancy.